

Malgré l'opposition des organisations syndicales en CNESER et les nombreuses prises de position de collègues et de collectifs depuis plusieurs semaines, le décret 2026-385, adopté le [19 mai 2026](#), a modifié les modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiant·es étranger·es suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Dans le cadre du dispositif "Bienvenue en France", ce décret restreint très fortement la part d'étudiant·es ressortissant·es de pays hors Union Européenne pouvant bénéficier de l'exonération de leurs frais d'inscription par leur établissement, celle-ci étant désormais réservée aux étudiant·es de l'Union Européenne. Dès la rentrée prochaine, ces étudiant·es étranger·es changeant de cycle et/ou d'établissement devront s'acquitter de frais d'inscription annuels s'élevant à 2895€ en Licence et à 3941€ en Master, contre 178€ et 254€ pour les autres étudiant·es – soit des montants près de seize fois supérieurs.

La présidence de notre université a dénoncé dans un communiqué le 22 mai le "caractère inique, inapplicable et contre-productif de la généralisation des droits différenciés". Nous, enseignant·es et chercheur·euses du département de sociologie de l'université Paris Nanterre, prenons également la parole pour témoigner de notre soutien aux étudiant·es qui vont subir les effets de cette mesure de préférence nationale dans l'accès aux études supérieures. Ce décret met très concrètement en péril la poursuite d'études de nombreuses personnes dès l'année prochaine, et a fortiori pour les années suivantes.

Les étudiant·es visé·es par cette mesure ont pleinement leur place à l'Université, où ils et elles participent pleinement à la vie universitaire, de la licence au doctorat. On estime aujourd'hui à 75 000 le nombre d'étudiant·es étranger·es hors Union européenne inscrit·es en master en France, et à 40% la part des étudiant·es étranger·es inscrit·es en doctorat en France.

Notre mission de service public, déjà mise à mal par le contexte d'austérité budgétaire actuel, devient de plus en plus difficile à tenir face aux discriminations que représente ce décret. Tout porte à croire que l'augmentation des frais d'inscription pourrait en outre tendre à se généraliser à l'ensemble des étudiant·es, comme cela s'est passé au Royaume-Uni.

Une journée de mobilisation nationale est prévue le [26 mai 2026](#) (rendez-vous midi à Jussieu pour les francilien·es), avec une assemblée générale interfac dont nous saluons la possibilité. Elle est prévue à 18h à la bourse du travail de Paris.